

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 074-217400530-20230314-D202303_14-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 à 20 H

Convocation
du 09/03/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 10

Absents : ---- 03
Pouvoirs : ---- 02
Votants : ---- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre :----- 00
Abstentions :-- 00

L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : FAVRAT Florent/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement.

Décisions budgétaires

Délibération N°2023-14

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 20/03/2023

Reçue en Préfecture

Le : 20/03/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : 20/03/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



LE MAIRE PROPOSE aux conseillers de valider la reprise des résultats de l'exercice 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2022, arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté, excédent	253 789,81 €
Recettes arrêtées à la somme de	1 089 404,31 €
Dépenses arrêtées à la somme de	910 873,65 €

Soit un excédent de fonctionnement de 432 320,47 €

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté, déficit	-224 607,45 €
Recettes arrêtées à la somme de	626 928,27 €
Dépenses arrêtées à la somme de	460 661,06 €
Solde des Restes à réaliser arrêtés à la somme de	11 213,00 €

Soit un déficit global d'investissement de - 47 127,24 €

CONSIDERANT les besoins de financement de l'exercice 2023 ;

⇒ DECIDE à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

↳ Un montant de 47 127,24 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement (cpté 1068),

↳ Le solde de 385 193,23 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant (ligne 002).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT